

13288/24

ASSEMBLÉE NATIONALE

SÉNAT

---

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale  
le 09 octobre 2024

---

Enregistré à la Présidence du Sénat  
le 09 octobre 2024

**TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE  
L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION**

PAR LE GOUVERNEMENT,  
À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT.

**DÉCISION DU CONSEIL modifiant la décision (PESC) 2023/891 concernant des  
mesures restrictives en raison des actions déstabilisant la République de Moldavie**



*Ce document est disponible auprès du secrétariat de la commission des affaires européennes*